



Partie 6
Les ressources patrimoniales



Agence de gestion intégrée des ressources

1030, boul. Vézina - Dolbeau-Mistassini - Québec - G8L 3K9

Tél: 418-276-0022 poste 111 - Téléc: 418-276-0623 - Courriel: agir@cldmaria.qc.ca

Table des matières

Table des matières	1
Liste des figures	2
Partie 6 Les ressources patrimoniales	3
6.1 Les éléments naturels	3
6.2 Les éléments récréatifs	5
6.3 Les éléments historiques	7
6.4 Les éléments autochtones	7

Liste des figures

<i>Figure 1. Les éléments naturels.</i>	4
<i>Figure 2. Les éléments récréatifs.</i>	6
<i>Figure 3. Les éléments autochtones.</i>	8

Partie 6 Les ressources patrimoniales

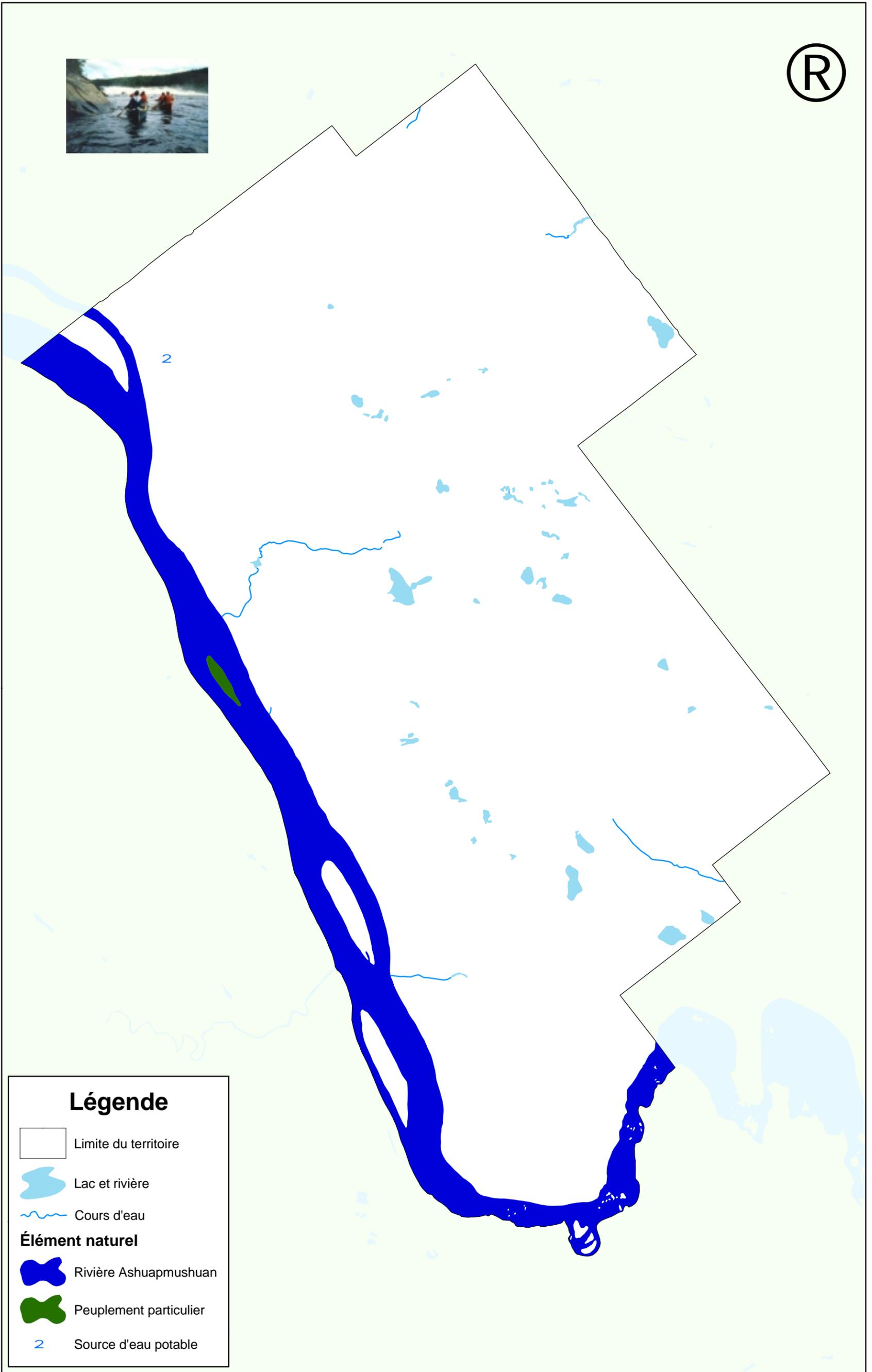
Les ressources patrimoniales sont constituées de l'ensemble des sites d'intérêt naturel, récréatif, historique ou autochtone. Elles comprennent toutes les ressources autres que celles reliées à la foresterie, la faune ou le milieu hydrique. Elles sont toutes à connotation humaine ou naturelle.

Les éléments naturels comprennent ceux d'origine biologique ou géologique qui suscitent l'admiration comme une grotte, une chute ou un peuplement forestier rare. Les rivières importantes sont aussi incluses dans cette catégorie. Les sites récréatifs, les plus nombreux sur le territoire, regroupent tous les éléments dont c'est l'usage principal. Ces éléments sont les sentiers, la villégiature et les sites récréatifs. Les sites historiques incluent les éléments dont l'histoire leur confère une valeur particulière. Tous les éléments de nature autochtone sont cependant exclus. Ces derniers sont constitués de tout ce qui se rapporte aux Montagnais. Ils comprennent les infrastructures présentes sur le territoire comme un camp ou un sentier de piégeage ainsi que les territoires de piégeage.

Les objectifs de qualité visuelle (OQV) ont été déterminés en fonction de l'importance socio-économique des éléments naturels (Section 6.1) et récréatifs (Section 6.2). Plus ces sites sont fréquentés, plus les paysages doivent être protégés efficacement. Les OQV sont classés selon trois niveaux de sauvegarde de l'encadrement visuel : élevé, moyen et faible. Ces niveaux déterminent quelles modalités de protection sont suggérées à la Partie 7 afin d'obtenir une protection efficace du site.

6.1 Les éléments naturels

On retrouve quatre éléments naturels sur le territoire (Figure 1). Le site le plus important est bien sûr la rivière Ashuapmushuan qui occupe 545 hectares. Elle possède, sur ses rives, une villégiature importante. Cette rivière contient de la ouananiche qui est l'emblème animalier de la région ainsi qu'une espèce fragile et très recherchée par les pêcheurs. Cette rivière possède comme caractéristiques de renfermer des frayères à ouananiche, de servir pour les randonnées de canotage et d'avoir été utilisée comme voie de circulation aux autochtones. Une frayère potentielle à ouananiche serait située sur le territoire de Normandin. Aucun lac n'a été retenu comme élément naturel sur le territoire car ceux de grande superficie (50 ha et plus) sont inexistant. Un autre élément naturel important est la présence d'une espèce de plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, l'udsonie tomenteuse (*Hudsonia tomentosa*). Il s'agit d'une plante qui croît sur les dunes de sable qui sont typiques au territoire de Normandin. De plus, un peuplement forestier particulier constitué d'ormes d'Amérique et de frênes noirs



Légende

-  Limite du territoire
-  Lac et rivière
-  Cours d'eau
- Élément naturel**
-  Rivière Ashuapmushuan
-  Peuplement particulier
-  Source d'eau potable

Figure 1
Les éléments naturels

se trouve sur l'île des Pirates, au milieu de la rivière Ashuapmushuan. Un autre secteur qui présente une bonne diversité est la partie sud du territoire qui possède plusieurs espèces d'arbres. La CAFN a d'ailleurs décidé de ne pas réaliser d'interventions forestières dans ce secteur afin de maintenir cette portion de forêt intacte. Finalement, une source d'eau potable (la source à Toto) a également été identifiée comme élément naturel. L'importance socio-économique de ces éléments est élevée pour la rivière Ashuapmushuan alors qu'il est faible pour l'HUDSONIE TOMENTEUSE, le peuplement particulier et la source d'eau potable (Figure 1).

6.2 Les éléments récréatifs

Il existe huit éléments récréatifs d'importance sur le territoire de Normandin. La villégiature regroupée ainsi que la plage de l'île aux Trembles constituent un pôle important (Figure 2). Le réseau de sentiers est très développé. Le sentier de motoneige régional traverse le territoire du nord au sud. L'autre sentier de motoneige fait parti du réseau du Club Coursier des neiges mais n'est pas compris dans le réseau régional. Il y a aussi deux types de sentier de quad. Le premier fait parti du réseau du club Quad es 7 lacs alors que le deuxième type a été élaboré par la CAFN mais n'est pas compris dans le réseau du club. En plus de ces sentiers, il y en a un multiusages qui va du lac à Jim jusqu'au sud du territoire de Normandin. Ce sentier est utilisé par la compagnie «Aventure sur la route des fourrures» qui offre des randonnées en chevaux, en traîneau à chien et en motoneige. Elle possède aussi deux camps récréatifs. Il y a aussi un refuge, construit par la CAFN près de l'étang de pêche, ainsi que des passerelles qui ont été aménagées sur les rives de trois petits lacs afin d'y observer la sauvagine. La rivière Ashuapmushuan est utilisée par une entreprise de plein air pour la descente de rivière en canot, particulièrement le secteur le plus en amont du territoire. Les trois sites potentiels de pêche à gué à la ouananiche, tels qu'identifiés par le Centre écologique du Lac-St-Jean (1993), ont été localisés à la Figure 2. Cependant, vu l'état de la population de ouananiche du lac St-Jean, il serait très étonnant que ce potentiel soit développé à court et moyen terme.

Le potentiel de villégiature est nul sur l'ensemble du territoire de Normandin. Les critères relatifs au nombre de chalets ont été élaborés suites à des discussions avec le ministère des Ressources naturelles secteur du territoire. La superficie minimale permettant l'établissement de villégiature est de 20 hectares et entre 10 et 20 hectares, une permission spéciale doit être obtenue afin de s'établir. Au-delà de 20 hectares, une norme de un chalet par 10 hectares de superficie a été établie afin de ne pas dépasser la capacité de support des plans d'eau. Par conséquent, à la suite de cette opération, aucun lac n'a été retenu à Normandin.



Légende

- Limite du territoire
- Lac et rivière
- Cours d'eau
- Villégiature regroupée
- Sites récréatifs**
 - Camp récréatif
 - Passerelle d'observation
 - Plage publique (Île aux Trembles)
- Type de sentier**
 - Motoneige
 - Motoneige et quad
 - Quad
 - Multisages
- Statut du sentier**
 - Sentier régional (373)
 - Sentier local
 - Sentier de quad local

Élément récréatif	Longueur (km)	Objectif de qualité visuelle
Villégiature regroupée		Élevé
Plage publique (Île aux Trembles)		Élevé
Motoneige régional (373)	11,5	Élevé
Motoneige (club local)	3,6	Moyen
Quad (club local)	15,1	Moyen
Quad (CAFN)	17,8	Faible
Multisages	18,5	Faible
Passerelle d'observation		Faible
Camp récréatif		Faible

L'OQV est élevé pour trois éléments récréatifs : la villégiature regroupée de la rivière Ashuapmushuan, la plage publique de l'île aux Trembles ainsi que le sentier régional de motoneige. Leur forte fréquentation par la population locale justifie cette cote élevée. Les sentiers de quad et motoneige de clubs locaux possèdent un OQV moyen en raison de leur statut. Les sentiers de quad non compris dans ce réseau et le sentier multiusages ont une cote faible car ils ne sont pas inclus dans un réseau et sont moins fréquentés. Les autres éléments (passerelles d'observation et les camps récréatifs) ont un OQV faible. Ces derniers ont une fréquentation sporadique et ne réclament donc pas une forte protection.

6.3 Les éléments historiques

Il n'y a pas d'élément historique sur le territoire de Normandin.

6.4 Les éléments autochtones

Il n'y a aucun élément autochtone sur le territoire de Normandin. Cependant, on note la présence de deux territoires de piégeage. Le premier portant le numéro 60-2 et le deuxième portant le numéro 60-6. Ces derniers occupent une petite portion de la partie nord-ouest du territoire (Figure 3). En fait, c'est le territoire de piégeage numéro 60 qui a été divisé en plusieurs petits territoires pour les familles autochtones qui ne possédaient pas de territoire. Ces territoires sont beaucoup plus petits que le territoire original. Il existe des sites archéologiques mais la localisation exacte est inconnue pour le moment. Ils représentent des lieux de campement et de halte des autochtones lors de leurs voyages sur cette rivière.

